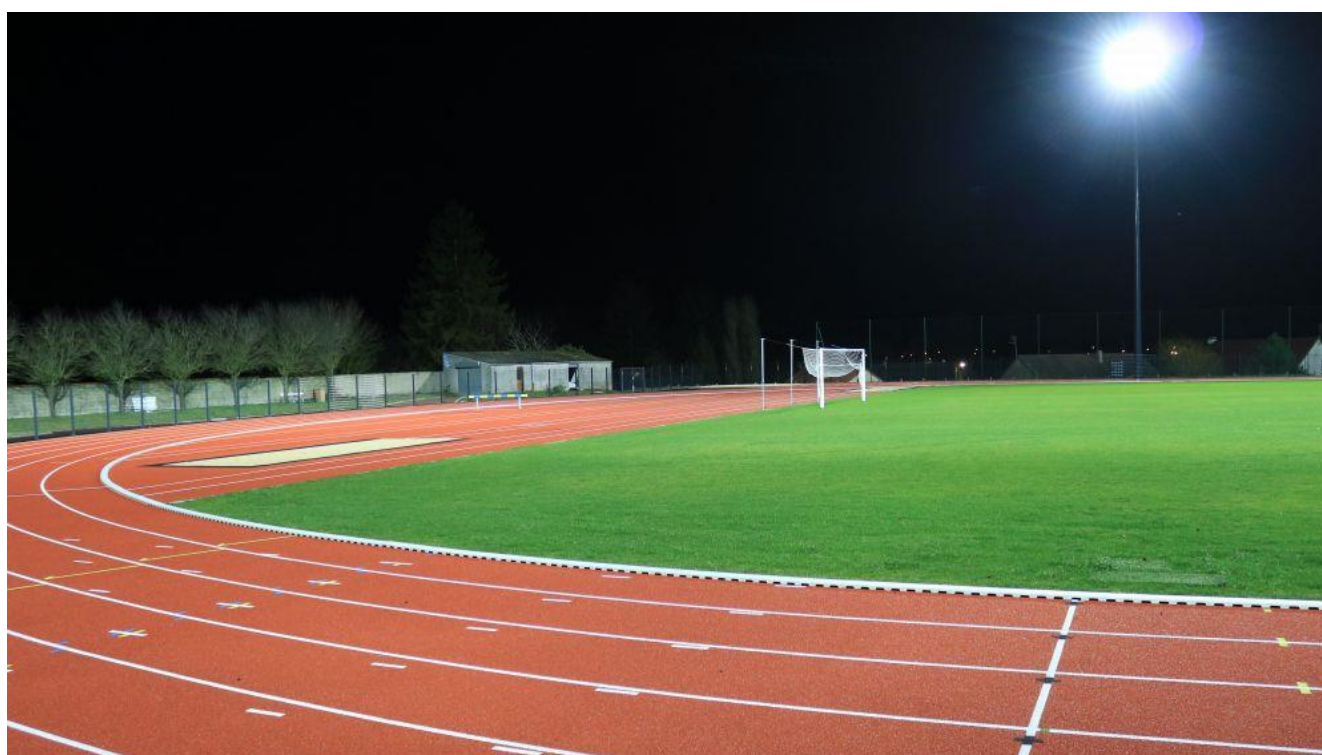




PREAVIS MUNICIPAL N° 2023/04

**OLLON – Centre sportif des Verchy
Installations de l'éclairage sur l'anneau de course**



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent préavis a pour objet de soumettre à votre approbation le crédit d'investissement de **Fr. 409'100.--**, subventions à déduire, pour l'éclairage du terrain secondaire et de l'anneau de course de la zone sportive des Verchy à Ollon. Il s'agit également d'éclairer une surface d'entraînement sise sur le bas de la parcelle n° 921, là où serait construite la future piscine. Par ailleurs, ce crédit englobe également l'acquisition de deux tondeuses automatiques pour les terrains de football.

1. Préambule

Dans sa séance du 11 février 2022, le Conseil communal refusait, par 33 voix contre, 20 pour et 4 abstentions, un préavis d'investissement de près de 4 millions de francs pour le réaménagement de la zone sportive des Verchy. Si un nouveau préavis était prêt à vous être présenté en décembre 2022, ce sont cette fois les contraintes financières de la Commune qui ont eu raison de cet investissement. En effet, celui-ci n'a pas été jugé nécessaire au vu des projets déjà engagés et de ceux estimés prioritaires et indispensables pour la suite de la législature.

2. Un besoin avéré de surface d'entraînement

Dans le préavis 2022/01, la Municipalité avait clairement démontré le besoin de nouvelles surfaces d'entraînement pour le Club de football local qui, répartis en 13 équipes, compte aujourd'hui près de 200 membres.

Lors d'une rencontre avec le comité, une délégation de la Municipalité s'est engagée à trouver une solution raisonnable pour ne pas mettre en péril la survie et le développement du club. De son côté, le CS Ollon a aussi pris contact avec d'autres clubs de la région pour louer des terrains.

C'est donc la solution de l'éclairage du terrain qui sied à l'intérieur de l'anneau de course qui vous est aujourd'hui proposée avec la pose de deux spots sur les mâts existants du terrain principal, orientés vers l'ouest.

Il faut encore rappeler que le développement du site scolaire de Perrosalle a fait perdre une surface d'entraînement au club de football local (ex-terrain Mérintat).

3. Descriptions techniques des aménagements

3.1. Eclairage du terrain dit « olympique » (anneau de course)

Les quatre mâts, que la Municipalité vous propose d'installer (cf plan), respectent parfaitement les plans de la mise à l'enquête du projet initial. Ainsi, ni l'anneau, ni la piste finlandaise ne seront préterités par cette installation, cette dernière nécessitant simplement une très légère modification de son tracé. Par ailleurs, ces mêmes mâts seraient déjà en place si un second terrain de football synthétique devait tout de même voir le jour dans les prochaines années

3.2. Installation de casiers de matériel de sport en libre accès.

La Municipalité souhaite profiter de ce crédit d'investissement pour installer des casiers de matériel de sport en libre accès. Ce système, lié à une application (voir : <https://boxup.app/fr/>), permettra de mettre gratuitement à disposition du matériel (ballons, raquettes, matériel de fitness, etc.) pour les personnes qui fréquentent la zone sportive des Verchy et qui souhaitent pratiquer une activité sportive.



Exemple d'un système « BoxUp »

4. Marchés publics et mise à l'enquête

4.1. Marchés publics

Les travaux de réaménagement de la zone sportive présentés dans le préavis 2022/01 ont fait l'objet d'une procédure de marchés publics dite « ouverte ». Un contrat définissant les coûts définitifs des investissements a été signé par l'entreprise RealSport, mais il n'a pas encore été contre-signé par la Commune. C'est donc sur la base de ce document que sont fixés les coûts des travaux d'installation de l'éclairage.

Ces travaux ayant fait l'objet d'une procédure légale, le fait de demander à nouveau des offres comparatives reviendrait à annuler ce contrat, nécessitant l'engagement d'un nouveau processus.

4.2. Mise à l'enquête

Il faut rappeler que le projet initial a suscité deux oppositions, dont l'une de l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés (AVACAH) et l'autre d'un voisin. Si celle de l'AVACAH, ayant trait aux accès pour les personnes en situation de handicap, a pu être facilement levée, la seconde a donné lieu à une séance de conciliation. Après les explications données, notamment autour de l'intensité de l'éclairage, cette opposition a également été retirée.

5. Développement durable

Depuis quelques années, le Service de Voirie plaine, qui s'occupe de l'entretien des infrastructures sportives, est passé à l'emploi de produits « bio ». Dans le projet qui vous est soumis, il est également prévu d'installer des tondeuses automatiques qui auront deux avantages : réduire les nuisances sonores liées à la tonte et décharger ce service de cette

tâche, réalisée au moyen d'engins à essence. Cependant, l'entretien régulier du terrain herbeux (mandat spécialisé externe) et le nettoyage de la zone seront toujours nécessaires.

6. Aspects financiers

6.1. Coûts des travaux

Ceux-ci se basent sur des **devis rentrés (HT)**.

- Installation des mâts d'éclairage + construction réseau enterré (RealSport SA, St-Légier)	Fr.	206'745.--
- Raccordement électrique (Curchod SA, Ollon-Bex)	Fr.	9'220.--
- Divers 5 %	Fr.	10'800.--
- Tondeuses automatiques (Aleru Sàrl, Bex)	Fr.	41'330.--
- Raccordement électrique pour tondeuses (Curchod SA)	Fr.	2'565.--
- Système de 6 casiers de matériel sportif en libre accès	Fr.	17'600.--
- Honoraires* Sportfloor	Fr.	91'550.--
TOTAL HT	Fr.	379'810.--
TVA 7,7 %	Fr.	29'245.--
TOTAL TTC	Fr.	409'055.--
Arrondi à	Fr.	409'100.--

* Les honoraires comprennent principalement ceux engagés pour la phase de préparation du préavis 2022/01 (avant-projet, mise à l'enquête, appel d'offres).

7.3. Financement

Le financement de ce projet se fera principalement par voie d'emprunt et sera amorti via les comptes communaux sur une période de 20 ans.

7.3.1. Etat de Vaud

Ce projet étant 100 % destiné à une utilisation publique, il n'est pas éligible aux aides cantonales telles que définies par Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE) et la Loi sur la Promotion Régionale (LPR). En effet, il n'apporte aucune plus-value économique à la région.

7.3.2. Fondation Fonds du Sport Vaudois (FFSV)

La FFSV soutient financièrement les rénovations d'infrastructures sportives. Nous avons reçu une lettre d'intention pour des subventions à hauteur de Fr. 360'000.-- sur l'ensemble du projet de réaménagement de la zone sportive qui a été refusé en février 2022. Une nouvelle demande a donc dû être effectuée auprès de cette fondation, dont la prochaine séance se tiendra le 21 mars 2023. Pour autant qu'une confirmation parvienne entretemps à la Municipalité, la subvention allouée sera donc communiquée oralement lors du Conseil communal.

Rappelons que celle-ci sera versée uniquement après l'envoi des factures finales et preuves de paiement.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 30 mars 2023,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2023/04 ;
- ayant entendu le rapport de la Commission technique ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux visant à éclairer le terrain secondaire et l'anneau de course de la zone sportive des Verchy pour un montant total de **Fr. 409'100.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté,
3. d'**AMORTIR** cet investissement la première année qui suit la fin des travaux, et cela durant une période de 20 ans, par le compte 170.3310.00.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 février 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire



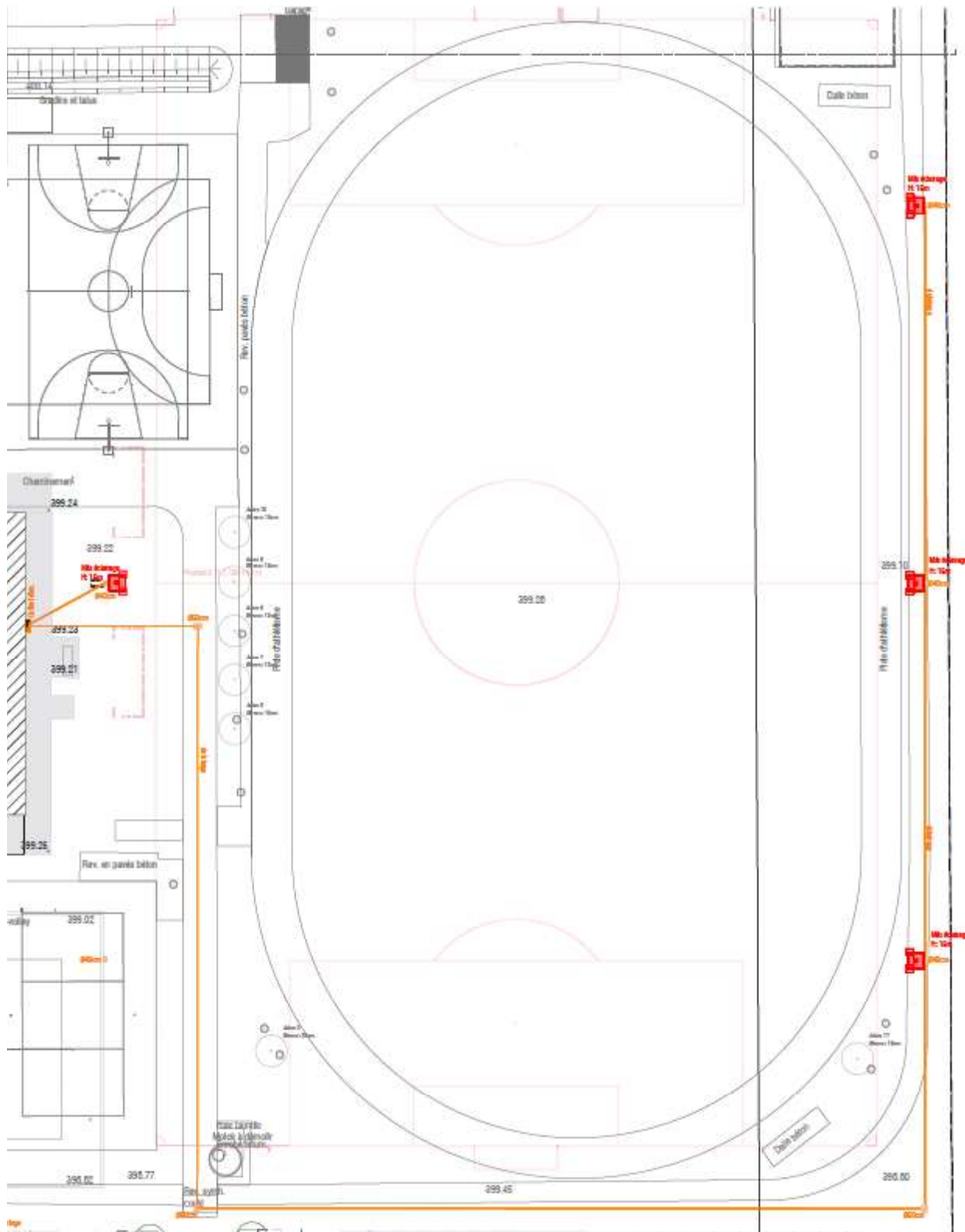
Ph. Amevet

Annexe : Plans

Délégué municipal : M. Nicolas CROCI TORTI
Ollon, le 20 février 2023 / YV / NCT

1. Vues

1.1. Situation Ollon



Fausses couleurs

